

## COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**BUREAU DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

L'accompagnement des maires et des collectivités dans la réalisation de leurs projets est une étape indispensable au développement du territoire. À cet effet, le Département a créé un service réservé aux élus pour répondre aux besoins des territoires : le bureau des collectivités locales.

**Ses missions : venir en soutien aux collectivités**

Dans une volonté de maintenir et renforcer le lien entre l'institution départementale et les collectivités territoriales, le bureau des collectivités locales a été créé en 2015 comme un espace de dialogue entre le Département, les collectivités et les acteurs de terrain.

Par le biais de ce service, les maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) peuvent demander au Département d'être conseillés et soutenus pour construire un projet de territoire. Une fois la demande envoyée, le bureau des collectivités locales apporte un accompagnement personnalisé et adapté.

**Ses actions d'accompagnement**

À partir des demandes transmises par les élus, le bureau des collectivités locales conseille les collectivités sur les organismes et services d'expertise associés du Département qui sont en mesure de répondre à leurs projets.

Pour mener à bien chaque projet, le bureau des collectivités locales organise des rencontres de terrain avec les élus sur divers sujets relevant de leur territoire (problématique de voirie, projet de santé, etc.).

En plus de ces rencontres, des réunions thématiques sont organisées à la demande des élus afin d'apporter un éclairage à la fois sur la politique départementale de développement du territoire et sur les différents financements auxquels peuvent prétendre les collectivités.

Vecteur d'information auprès des communes et des EPCI, le bureau des collectivités locales informe sur les politiques du Département et les nouvelles décisions adoptées par le Conseil départemental.

L'accompagnement du bureau des collectivités locales se traduit aussi par l'écoute et la rencontre des élus locaux, en appui des conseillers départementaux, afin de mettre en œuvre leur projet.



— COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**Bureau des collectivités locales**

Aurélie Graffagnino, Directrice du Bureau des collectivités locales

@ Email

📞 01 64 14 70 53



Créé le: 30/07/2020